

TERMES DE RÉFÉRENCE

Identité signalétique :

<u>Titre</u>	:	Recrutement d'un Cabinet International pour le renforcement de l'éducation préscolaire à Djibouti.
<u>Affectation</u>	:	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFOP) – Direction Générale de l'Enseignement (DGE).
<u>Durée</u>	:	95 jours.
<u>Champ du travail</u>	:	Projet d'Élargissement des Opportunités d'Apprentissage (PRODA), n°P166059.
<u>Financement</u>	:	PRODA.



SOMMAIRE

Table des matières

1. CONTEXTE GÉNÉRAL	3
2. CONTEXTE SPÉCIFIQUE	4
3. OBJECTIFS	5
3.1. Objectif général :	5
3.2. Objectifs Spécifiques:	6
4. LES PHASES ATTENDUES.....	7
4.1. Phase 1 : Elaboration des référentiels	7
4.2. Phase 2 : Conception et/ ou amélioration des outils	8
4.3. Phase 3 : Mise en œuvre des formations et suivi.....	9
5. LES TACHES ATTENDUES	9
5.1. Au niveau de l'élaboration des référentiels, la conception des manuels de procédures, les programmes et les contenus de formation.....	9
5.2. Au niveau de la formation des formateurs	11
5.3. Au niveau du plan de suivi et d'expérimentation des formations	11
6. LES RÉSULTATS ATTENDUS:	11
7. LES LIVRABLES ATTENDUS :.....	12
8. METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	12
9. PROFIL DU CABINET	13
10. CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN OEUVRE	14
Phase 1 : définition du cadre général et élaboration des référentiels.....	14
Phase 2 : Conception et/ ou amélioration des outils.....	15
Phase 3 : Mise en œuvre des formations et suivi	15
11. OBLIGATIONS DES PARTIES :.....	15

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Suite aux Etats Généraux de décembre 1999 desquels ont découlé la loi d'orientation du système éducatif et une vaste réforme du système éducatif djiboutien engagée en 2000, l'école djiboutienne a connu des avancées notoires avec une démocratisation de l'école rendue obligatoire de 6 à 16 ans, une refonte des programmes, la conception de nouveaux manuels scolaires adaptés aux réalités djiboutiennes et l'adoption d'une nouvelle approche pédagogique par les compétences.

Depuis quelques années, le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (désormais MENFOP) s'est engagé à relever le défi de la qualité qui demeure une préoccupation universellement partagée et une condition *sine qua non* de l'efficacité de tout système éducatif.

Pour ce faire, le MENFOP a organisé en novembre-décembre 2016, des consultations nationales et un Colloque, destinés à rechercher les voies et moyens susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements-apprentissages.

Ainsi, la décision de réviser les curricula de l'enseignement fondamental a fait suite aux besoins identifiés sur le terrain et aux attentes sociales confirmées et formalisées dans le cadre des Actes dudit Colloque. En effet, les différents états des lieux établis et les études menées, qu'elles soient internes ou externes, ont fait émerger l'intérêt de conserver des contenus curriculaires estimés pertinents mais aussi des lacunes et des faiblesses qu'il importait de combler et de corriger par des ajustements, des compléments et des améliorations à apporter aux curricula de l'enseignement fondamental. Par ailleurs, cette initiative vise aussi à actualiser et à moderniser les programmes sur la base des tendances mondiales en matière de compétences (compétences de vie, compétences du 21e siècle).

Parallèlement, un certain nombre d'actions ayant trait à la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux du système éducatif, au renforcement de la formation initiale et continue, au suivi-encadrement, à l'évaluation des enseignant.e.s et des chefs d'établissements ont été engagées.

En outre, l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication au service de l'Education (TICE) aux curricula, aux évaluations, aux pratiques enseignantes, à la gestion des classes et des établissements scolaires ainsi qu'au pilotage du système éducatif dans son ensemble, constitue un levier majeur sur lequel le MENFOP compte renforcer son action.

Toutefois, le développement professionnel du personnel pédagogique, la gestion des établissements scolaires, la généralisation du préscolaire, l'intégration des TIC dans les

enseignements-apprentissages et son utilisation pour un pilotage efficace et efficient du système éducatif, malgré les réalisations, demeurent des défis majeurs à relever par le MENFOP.

Il importe enfin de souligner que cette année scolaire 2019-2020 constitue un tournant dans ce processus puisque la transformation de l'école est amorcée dans le cadre d'un projet porteur et novateur appuyé par le Partenariat Mondial de l'Éducation : le projet transformateur. Et toutes les actions programmées dans le cadre de ce projet convergent vers la qualité des enseignements-apprentissages dont le centre névralgique est la salle de classe.

2. CONTEXTE SPÉCIFIQUE

S'inscrivant pleinement dans la perspective de l'ODD4 qui met l'accent sur le renforcement de la qualité, le MENFOP consacre à l'éducation préscolaire une place prépondérante. De ce fait, l'accès au préscolaire ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de classes, inséminés sur l'ensemble du territoire accueillent des élèves de 5 ans.

Avec la création du corps unique, le MENFOP poursuit sa quête pour une éducation de qualité, et le domaine du préscolaire a trouvé entièrement sa place dans cette quête. En effet, une première promotion de 50 élèves-professeurs destinés aux classes préscolaires est en cours de formation initiale. Des modules de formation continue sont aussi dispensés aux enseignants contractuels en fonction. Ces formations prennent appui sur des documents de cadrage et des outils pédagogiques qui existent depuis 2010 et qui ont été conçus sur le principe d'un enseignement scolaire de deux années.

En effet, en 2008-2009, le CRIPEN a édité et diffusé 2 livrets d'activités pour les niveaux 1 (4 ans) et 2 (5 ans) du préscolaire. Ces livrets d'activités étaient accompagnés de guides pédagogiques, de planches pédagogiques et d'un livret d'accompagnement contenant les supports dont l'enseignant-e a besoin pour réaliser les activités proposés dans le guide pédagogique (ex. : comptines, contes et récits de vies). Ces outils couvrent le programme du préscolaire et englobent six domaines d'intervention tels que:

- Le domaine du langage,
- L'exploration du milieu,
- L'éducation islamique,
- L'éducation à la citoyenneté et à l'environnement,
- L'éducation artistique et physique,
- L'approche de l'écrit.

Entre temps, l'enseignement préscolaire public a été réduit à une année, laquelle prend appui sur deux années antérieures prises en charge par les structures communautaires ou privées placées sous la tutelle du Ministère de la Femme et de la Famille (MEFF), conformément à la Stratégie nationale de développement du préscolaire à Djibouti qui a été élaborée et validée en 2019.

- Par ailleurs, le résultat 3.2 du PAE 2016 – 2020 stipule que « toutes les circonscriptions et inspections régionales disposent d'un conseiller référent formé sur le préscolaire ».

C'est donc dans ce contexte portant tout à la fois sur la révision et l'adaptation des outils de cadrage institutionnels et pédagogiques existants, sur la nécessité d'accorder les travaux élaborés dans le cadre de la petite enfance à l'enseignement préscolaire et sur la formation initiale et continue du personnel d'encadrement que s'inscrit cette demande, laquelle devra être éclairée par un modèle défini de normes et standards de qualité applicables dans les structures préscolaires.

3. OBJECTIFS

3.1. Objectif général :

L'objectif général des consultances et expertises sollicitées est d'appuyer le MENFOP pour le renforcement de la stratégie de généralisation de l'éducation préscolaire et la mise en œuvre de la politique de formation du préscolaire.

Il s'agit concrètement de déterminer les normes et standards d'une éducation préscolaire de qualité (5 ans) qui tiennent compte des orientations pédagogiques et didactiques et de l'environnement physique propice se référant aux réalités du pays.

Les actions à mener doivent donc permettre :

- de réviser le curriculum, les supports didactique et pédagogique tenant compte du processus d'un enseignement – apprentissage de qualité centré sur l'élève favorisant ainsi les activités ludiques et sensorielles, les interactions élève/élève et élève/enseignant, la socialisation par le travail de groupe ainsi que la langue d'enseignement.
- De réviser les référentiels de compétences des enseignants et éducateurs du préscolaire
- De définir les normes et standards de qualité couvrant l'espace physique, l'équipement, le fonctionnement et la gestion pédagogique d'un établissement d'éducation préscolaire inclusive tenant compte à la fois des dimensions pédagogiques mais aussi des besoins spécifiques des élèves notamment les enfants handicapés et ceux à besoins spéciaux.
- De définir des normes et standards de qualité permettant l'engagement et l'implication effective de la famille et de la communauté dans l'éducation préscolaire et la vie de l'école ainsi que leur formation
- de fournir une assistance technique pour élaborer des programmes et des modules de formation tant initiale que continue pour les enseignants et éducateurs des classes préscolaires publiques, privées et communautaires
- d'assurer la formation et le suivi d'un noyau de professionnels constitué de formateurs et conseillers pédagogiques du MENFOP sur les programmes révisés, le dispositif de formation à l'éducation préscolaire et le coaching des personnels

3.2. Objectifs Spécifiques:

- Elaborer de manière participative et collaborative :
 - un référentiel de l'organisation fonctionnelle de l'espace physique et de l'équipement d'un établissement d'éducation préscolaire qui correspondent à des objectifs d'apprentissage clairs définis dans le curriculum
 - un manuel de procédures pour le fonctionnement d'un établissement de préscolaire et contrôle qualité (Gestion administrative, nutrition, sécurité, hygiène et santé de l'enfant, organisation des sessions de formation continue/ coaching et de stages, entre autres)
 - un manuel de procédures pour la gestion pédagogique d'un établissement de préscolaire et contrôle/qualité
 - un référentiel de compétences pour les enseignants du préscolaire
 - un programme de formation comportant les éléments de planification (maquette de formation initiale et continue)

- Réviser et faire évoluer vers plus de conformité aux compétences attendues au 21^e siècle et en articulation avec les programmes de la petite enfance :
 - le curriculum du préscolaire selon l'Approche Par les Compétences(APC), en veillant à la cohérence verticale et horizontale
 - les livrets, les guides (pédagogique et d'accompagnement) et les planches du préscolaire selon l'approche par les compétences, en veillant à la pertinence des activités et en intégrant les compétences de vie et du 21^e siècle ainsi que le numérique dans les apprentissages.
 - les modules de formation initiale et continue des enseignants des écoles publiques, privées et communautaires sur la base du nouveau dispositif de formation de l'éducation préscolaire ; en veillant à la continuité petite enfance /préscolaire

- Assurer la formation du personnel de supervision à la mise en pratique des référentiels des normes et standards de qualité

- Assurer la formation de CP et formateurs à la mise en place d'un dispositif de formation des enseignants du secteur préscolaire public et du communautaire

- Proposer des dispositifs, des outils et des modalités permettant la mise en place :
 - d'un contrôle des normes et standards de la qualité précédemment élaborés
 - D'une évaluation des compétences disciplinaires et de vie, des savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'élève;
 - D'une évaluation formative des pratiques dans les classes préscolaire basée sur des outils d'observations

- D'une analyse et d'un traitement des résultats des observations de classes et des résultats des élèves

- Définir et appuyer une méthodologie de travail permettant d'assurer le suivi :
 - Des activités de production du manuel de procédure
 - du travail de conception et des activités menées par la commission rédactionnelle ;
 - du dispositif de mise en œuvre du curriculum et des supports didactique et pédagogique du préscolaire ;
 - des activités de rédaction des modules de formation
- du dispositif de formation des enseignants du préscolaire basé sur les besoins de recrutement et de formations des personnels

Pour ce faire, le consultant entreprendra des entretiens avec toutes les parties prenantes de façon participative avec le MENFOP et le MMF et acteurs concernés afin de procéder à une identification des normes et standards de qualité (standards minimaux, optimaux).

4. LES PHASES ATTENDUES

4.1. Phase 1 : Elaboration des référentiels

Lors de cette phase, le consultant définit les cadres de référence des outils à produire et élabore les référentiels. Il veillera à :

- mettre en exergue la cohésion entre les outils à produire
- s'appuyer sur la stratégie du préscolaire et les outils développés dans le cadre de la prise en charge de la petite enfance
- considérer le partenariat public/privé

On retiendra ici 3 dimensions ou domaines d'application des normes et standards de qualité par priorité

- Le curricula tenant compte d'un processus d'un enseignement – apprentissage de qualité
- La formation et la qualification des enseignants
- Les infrastructures et les équipements

Les étapes de cette phase sont les suivantes :

Etape 1 : développer le cadre de référence du curricula (identification des domaines, des compétences...) Ce programme existe L'objectif est de le réviser conformément aux nouvelles orientations en tenant compte des compétences pour un enseignement-apprentissage de qualité centré sur l'élève favorisant ainsi les activités ludiques et sensorielles, les interactions élève/élève et élève/enseignant, la socialisation par le travail de

groupe, l'observation et la manipulation, ... propres à la petite enfance. ainsi que la langue d'enseignement

Etape 2 : Développer le référentiel de compétences des enseignants du préscolaire (les compétences en continuité avec le référentiel de la petite enfance et le programme de développement intégré), entrevoyant les descripteurs et les seuils de performance pour chaque compétence

Etape 3 : Développer un référentiel des normes et standards de qualité (standards minimaux, optimaux) des structures d'accueil et des équipements afin d'avoir un environnement propice à un enseignement – apprentissage de qualité Ce référentiel devra contenir à titre indicatif et non exhaustif une section sur chacun des éléments ci-après :

- Standards architecturaux des bâtiments et espace scolaire (taille, surface par élèves...) respectant l'environnement et la culture de la population
- Standards et spécifications de l'éclairage, du confort acoustique et thermique des salles de cours
- Standards et spécifications de la sécurité et de l'hygiène des espaces de vie et de travail des élèves
- Standards et spécifications de l'accessibilité, des aires de jeux et de récréation, des installations sanitaires, de la cuisine et aire des repas le cas échéant
- Standards et spécification technique du mobilier
- Standards et spécifications des équipements pédagogiques

4.2. Phase 2 : Conception et/ ou amélioration des outils

Etape 1 : le manuel de procédure pour la gestion pédagogique d'un centre préscolaire

Ce manuel pourra contenir à titre indicatif et non exhaustif :

- Gestion pédagogique
 - Standards de gestion pédagogique et des indicateurs du développement
 - Approche et méthodes pédagogiques à adopter
 - Activités pédagogiques (Cognitif, Sensori-moteur, Langagier, Psycho- Social).
 - Procédures de suivi du développement global de l'enfant, grilles d'observation, outils de dépistage des troubles de l'apprentissage
 - Attitudes et pratiques de l'éducateur en classe
 - Travail spécifique avec les enfants en difficulté ou en situation de handicap
- Gestion administrative
 - Taille des classes
 - Conseils pratiques
 - Coordination pédagogique et travail en équipe
 - Communication avec les parents
 - Plan de développement professionnel du personnel

Etape 2 : les outils didactiques accompagnant le curricula

- Réviser le livret, le guide (pédagogique et d'accompagnement), les planches pédagogiques et conception d'autres outils pédagogiques...

Ces supports existent et résultent d'une compilation des livrets niveau 1 et 2 du préscolaire. Le travail consistera à réviser les supports existants et prévoir la disponibilité des outils et matériels pédagogiques conformément au nouveau curriculum révisés

Etape 3: les plans de formation et les modules

- Elaborer des modules de formation du personnel des centres (directeurs d'école...) et du personnel de supervision à la mise en pratique des normes standards ainsi que les outils de contrôle qualité
- Développer les maquettes de formation initiale et continue pour l'enseignement préscolaire
- Elaborer des modules de formation sur les bases des compétences définies, pour les enseignants du préscolaire
- Définir des modalités et des outils d'évaluation des formations

4.3. Phase 3 : Mise en œuvre des formations et suivi

- Formation de renforcement des capacités (personnels des centres préscolaire, formateurs, des encadreurs pédagogiques...)
 - 50 établissements accueillant les classes préscolaires sont sélectionnés (40 du Public et 10 du Privé) dont (25 régions)70 enseignants et éducateurs sont touchés par la formation
5 formateurs du CFEEF et 5 concepteurs
10 encadreurs CP + 1 IEN
- Plan de suivi et d'expérimentation des différentes formations et mise en œuvre du curriculum et des supports révisés

Le suivi et l'évaluation de l'expérimentation seront administrés par les Inspecteurs et un rapport – bilan hebdomadaire sera établi afin de porter des corrections et des ajustements au curriculum et aux supports. Le résultat de ce suivi permettra de mieux orienter la généralisation.

5. LES TACHES ATTENDUES

5.1. Au niveau de l'élaboration des référentiels, la conception des manuels de procédures, les programmes et les contenus de formation

A ce niveau, il est attendu du consultant :

- L'élaboration d'un cahier de charge et d'un manuel de procédures pour la gestion pédagogique et administrative d'un centre préscolaire
- La révision le curricula et des supports didactiques permettant la mise en œuvre du curricula
- l'élaboration d'un référentiel qui fait apparaître les compétences attendues pour un professeur du préscolaire dans différents domaines d'actions et sur différents niveaux de développement des compétences (Niveau 1 : formation initiale / niveau 2 : formation continue). Ce référentiel doit faire apparaître de manière claire son articulation avec la fiche métier.
- L'élaboration des programmes de formation qui se déclinent ainsi :
 1. Une maquette de formation initiale prenant en considération les tronc communs et les spécificités du préscolaire, s'ancrant à la maquette actuelle de la formation initiale des enseignants, se plaçant dans une suite logique de la maquette de formation des personnels d'encadrement de la petite enfance.
 2. Une maquette de formation continue faisant apparaitre les intitulés modules de formation et le descriptif de chaque module, se plaçant dans une continuité logique de la formation initiale, identifiant l'intégration des TICE, des compétences de vie et privilégiant le développement des compétences professionnelles au sein d'une communauté de pratiques.
 3. Un plan de formation détaillé, basé sur le curriculum révisé du préscolaire, incluant le cadre de qualité et les normes et dimensions clés du fonctionnement du préscolaire ; il doit prendre en considération :
 - La population ciblée par la formation en termes de caractéristiques professionnelles et besoins en formation ;
 - Une description en détails de la programmation et la gestion des différentes sessions de formation des éducateurs et éducatrices
- L'élaboration des modules de formation.

Le travail sur les modules doit prendre en considération :

 - Une orientation pratique, respectant le paradigme pratique/ théorie/ pratique, étayée par des situations concrètes, appuyée par des ateliers de vidéo-formation et faisant maîtriser les démarches et outils pour développer un futur professionnel de l'enseignement préscolaire.
 - Les aspects pratiques liés aux réalités du terrain du travail, notamment dans les zones les plus défavorisés ;
 - La question de transition entre la langue maternelle et le français, langue d'instruction
 - L'aspect ludique dans le développement des compétences
 - Les principes d'une éducation bienveillante et inclusive.

5.2. Au niveau de la formation des formateurs

L'expert formateur veillera à :

- Adopter une méthodologie visant l'appropriation des curricula, des outils didactiques et la transmission des concepts de base de l'éducation préscolaire (développement de la petite enfance...)
- Adopter des approches innovantes pour permettre aux formateurs la mise en œuvre des actions de formation futures.
- Aider le personnel administratif et le personnel de contrôle des centres préscolaire à mettre en œuvre les normes et standards de qualité en s'adaptant à la réalité de chaque terrain.
- Aider les formateurs à percevoir la finalité de l'enseignement préscolaire et du rôle des différents intervenants
- Transmettre les concepts de base d'une éducation préscolaire innovante
- Identifier les transferts des pratiques pédagogiques dans les pratiques de classes des professeurs
- Consacrer une mention spéciale aux stratégies de transition entre les langues maternelles et la langue française et à l'offre d'un environnement immersif de la langue d'enseignement
- Assurer l'évaluation finale de la formation et proposer des actions complémentaires de renforcement des capacités des formateurs (bibliographie indicative, sitographie...)
- Développer des plans de formation des professeurs répondant aux besoins de formation

La formation doit se baser sur l'exploitation et l'utilisation des outils pédagogiques et didactiques de l'enseignement préscolaire disponibles sur le terrain.

5.3. Au niveau du plan de suivi et d'expérimentation des formations

- Le plan doit permettre de suivre la qualité des formations dispensées et le niveau de couverture de la formation.

6. LES RÉSULTATS ATTENDUS:

1. Un référentiel des normes et standards, synthétique et facile d'utilisation, présentant à chaque fois les standards minimum et optimum, permettant le contrôle de la qualité est validé

2. Un manuel de procédure pour la gestion pédagogique et administrative d'un centre préscolaire est élaboré
3. Le curriculum, le livret, les guides et les planches du préscolaire sont révisés de manière pertinente et en cohérence avec les curricula de l'enseignement de Base et conformément aux orientations institutionnelles telles que :
 - la prise en compte de l'APC comme méthode pédagogique,
 - l'intégration des compétences du 21^e siècle,
 - L'évaluation des contenus.
4. Des référentiels des compétences, pertinents et cohérents, sont élaborés et constituent une bonne référence pour concevoir/réviser les contenus de la formation initiale et les plans de formation continue.
5. Des maquettes de formation desquelles découlent des dispositifs et des actions de formation basées sur une analyse des besoins du terrain sont identifiées
6. Le suivi –évaluation à distance est réalisé

7. LES LIVRABLES ATTENDUS :

- Une note méthodologique définissant clairement la méthodologie adoptée, reflétant la compréhension du consultant des TDR et présentant en détails les différentes étapes de la consultation,
- Un document référentiel faisant apparaître (i) les standards minimum et (ii) les standards optimum, synthétique et facile d'utilisation
- Un manuel de procédures pédagogiques validé
- un curriculum du préscolaire révisé
- un livret, un guide pédagogique, des planches révisés et outils selon les orientations.
- un dispositif de mise en œuvre du curriculum et des supports du préscolaire.
- Un référentiel de compétences pour la formation initiale et continue
- Les maquettes de formation initiale et continue
- Les modules de formation
- Pour l'ensemble des missions réalisées in-situ et pour les heures de suivi à distance des rapports d'activités. Un rapport par mission effectuée et un rapport de suivi à distance, incluant la liste de ressources documentaires utilisées et l'ensemble des outils utilisés dans le cadre des missions.

8. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

- Présentation d'une note méthodologique par le cabinet décrivant les étapes, les démarches et le calendrier d'exécution.

- Etape de cadrage : validation de la note méthodologique par le MENFOP et les partenaires associés avec l'appui de réunions avec différentes entités et prise de connaissances des différents documents existants
- Rédaction des référentiels (normes et standards, curriculum et compétences des enseignants du préscolaire)
- Conception du manuel de procédure des normes et standards de qualité
- Rédaction des plans et des contenus de formation ainsi que des outils d'observation et d'évaluation
- Formation de tous les acteurs sur les référentiels de compétences et les référentiels de formation. Le formateur doit permettre aux formés de prendre connaissance de tous les outils du dispositif de formation de l'éducation préscolaire.
- Préparation d'un plan d'action détaillant la programmation et la gestion des différentes sessions de formation des éducateurs et éducatrices
- Développement du plan de suivi : le plan est à destination des responsables de l'éducation préscolaire, au niveau central et au niveau décentralisé, il doit permettre de suivre le niveau de couverture et la qualité des formations à destination des éducateurs et éducatrices du préscolaire.
- Chaque mission in-situ se terminera par un débriefing avec le bénéficiaire.

9. PROFIL DU CABINET

Les membres du cabinet postulant à ce poste doivent pouvoir démontrer une bonne expérience et de capacités avérées pour les tâches attendues. Ils doivent attester d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'enseignement préscolaire. Leurs profils doivent être le suivant :

Formations :

- Titulaires d'un diplôme universitaire de haut niveau (BAC +5 et plus) en sciences de l'éducation, sciences sociales et /ou autres domaines connexes ;

Expériences :

- Une expérience en sciences de l'éducation, en planification stratégique et modélisation opérationnelle, en économie de l'éducation et modélisation financière,
- D'une expérience de 10 ans dans le domaine de la petite enfance et du secteur éducatif préscolaire sur le plan éducatif et organisationnel
- Expertise concrète et avérée dans la conception du curriculum et des supports didactiques et pédagogiques du préscolaire selon l'approche par compétence ;
- Expérience concrète et avérée des compétences de vie et de leur intégration dans le curriculum et les supports didactiques du préscolaire ;

- Expérience de formation d'équipes rédactionnelles des curricula et des supports didactiques et pédagogiques, si possible dans les pays en développement ;
- Expérience dans la mise en œuvre du curriculum et supports didactiques et pédagogiques du préscolaire ;
- Expérience avérée dans le secteur de l'éducation du préscolaire et en développement de stratégie,
- Expérience avérée en matière de formation des formateurs dans le domaine de l'éducation en général et celui du préscolaire en particulier

Connaissances:

- Excellentes qualités/ capacités : de communication et de pédagogie, de travail en équipe et relationnel, de rédaction et excellente maîtrise du français (oral et écrit).
- Connaissance du secteur de l'Education en Afrique
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pourra, à tout moment, demander le remplacement du cabinet consulting, si ce dernier s'avère non conforme aux standards minimums de qualité technique requis par la nature de ce projet.

10. CHRONOGRAMME et CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN OEUVRE

Les périodes de réalisation et le calendrier d'exécution des activités restent indicatifs. Les formations en présentiel pourront évoluer vers des formations à distance si la nécessité se fait ressentir.

Phases & étapes	Actions	Durée	Période
Appel à candidature du cabinet de consultation		1 mois	15 novembre 2020 15 décembre 2020
Recrutement du Cabinet de consultation		1 mois	15 décembre 2020 15 janvier 2021
Phase 1 : définition du cadre général et élaboration des référentiels			
Préalables	Note méthodologique détaillée Un plan de travail opérationnel	A distance : A déterminer En présentiel (visites, réunions...) : 5jours	20 janvier 2021
Etape 1 : Le référentiel des normes et standards de qualité	Conception du modèle, des standards et cahier de charges	En présentiel : 15jours A distance : 30heures	Février-2021 mars - 2021

Etape 2 : le curriculum	Réviser le curriculum du préscolaire Suivre à distance la révision du curriculum	En présentiel : 10 jours A distance : 30heures	février 2021 mars 2021
Etape 3 : le référentiel de compétences	Conception d'un référentiel de compétences pour la formation initiale et continue	En présentiel : 5 jours A distance : 30heures	mars 2021 avril 2021
Phase 2 : Conception et/ ou amélioration des outils			
Etape 1 : le manuel de procédures	Rédaction du manuel de procédures Finalisation à distance	En présentiel : 10 jours A distance : 30 H	Février 2021– mars 2021
Etape 2 : les outils révisés	Révision des livrets et des guides Suivre à distance la révision des supports	En présentiel : 15 jours A distance : 60heures	mars 2021– avril 2021
Etape 3 : Les maquettes et les modules de formation	Elaborer des modules de formation du personnel des centres et du personnel de supervision à la mise en pratique des normes standards ainsi que les outils de contrôle qualité Développer les maquettes de formation initiale et continue pour l'enseignement préscolaire Elaborer des modules de formation sur les bases des compétences définies, pour les enseignants du préscolaire et définir des modalités et des outils d'évaluation des formations	A distance : 30H En présentiel : 5j En présentiel : 10j En présentiel : 10j A distance : 30h	mars 2021– avril 2021
Phase 3 : Mise en œuvre des formations et suivi			
Etape 1 : formation des formateurs et des encadreurs pédagogiques	Formation du personnel de supervision Formation des formateurs et CP	En présentiel : 5j En présentiel : 5j	Avril 2021- Mai 2021
Etape 2 : Plan de suivi et d'expérimentation	Ajustement des outils de contrôle qualité Ajustement des modules de formation	A distance : 15h (pour l'élaboration des plans de suivi) En présentiel : 5j	mai 2021- juin 2021

11. OBLIGATIONS DES PARTIES:

1. Obligations des personnels du MENFOP concernés par l'appui (Groupe de travail chargé du préscolaire)

- Mettre à la disposition de l'expert toute la documentation en rapport avec sa mission.

- Faciliter la communication et le travail du consultant (planning de travail, convocation, logistique ...)
- Mettre à la disposition de l'expert une salle et la logistique nécessaire à la formation et aux travaux de suivi à distance.
- Faire le suivi de l'état d'avancement des travaux
- Faire les recommandations nécessaires permettant de faire progresser les travaux

2. Obligations du cabinet

3. Les membres du Cabinet doivent présenter leurs dossiers de candidature contenant leurs CV, lettres de motivation, diplômes, une proposition financière et une proposition technique ...

- Consulter l'ensemble des documents fournis par le MENFOP pour s'imprégner du contexte et de la particularité du système éducatif djiboutien.
- Prendre connaissance et porter des commentaires et des propositions sur les documents reçus en amont de la mission.
- Faire part de ses besoins éventuels pour une meilleure réalisation de la mission.
- Transmettre son programme de travail et sa méthodologie.
- Travailler en étroite collaboration avec le groupe de travail chargé du préscolaire mis en place par le ministère
- Suivre l'évolution des différents résultats attendus
- Evaluer le degré d'avancement des travaux, et proposer des régulations si nécessaires
- Rédiger et remettre un rapport au MENFOP dans lequel :
 - Il rend compte du déroulement et des contenus de la mission ;
 - Il inventorie les livrables produits ;

Il propose des recommandations pour la finalisation du travail entamé.